

Etat des dons en argenterie remis par le district de Saint-Sever, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Etat des dons en argenterie remis par le district de Saint-Sever, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 311;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34753_t1_0311_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

22

L'agent national provisoire près le district de Grand-Pré, annonce qu'il vient d'adresser aux représentans du Peuple près l'armée des Ardennes, 122 marcs une once d'argenterie, qui, avec 360 marcs précédemment envoyés, forment la dépouille des ci-devant églises de ce district (1).

Insertion au bulletin (2)

[Grand-pré, 10 pluv. II] (3)

« Représentants du peuple.

Je m'empresse de vous annoncer que je viens d'adresser à votre collègue près l'armée des Ardennes à Sedan, 122 marcs, une once d'argenterie qui avec 360 marcs précédemment envoyés forment la dépouille des ci-devant églises de ce district.

Quant à la cuivrerie, elle est en dépôt, dans le chef-lieu de district, pour partir au premier ordre.

Le fer des églises est emmagasiné conformément aux dispositions d'un arrêté du Comité de salut public. Les cloches vont prendre la route de Metz.

Vive la République. S. et F.»

BONNAUX.

23

L'agent national provisoire du district de Saint-Sever, département des Landes, envoie le relevé de l'argenterie de quarante-deux églises, s'élevant à 681 marcs 6 onces 2 gros (4).

Mention honorable des dons, et insertion de la lettre au bulletin (5).

[Saint-Sever, 20 niv. II] (6)

« Au c^o Présid. de la Conv. nat.,

Je te prie de mettre sous les yeux de la Convention, le relevé de l'argenterie provenant des ci-devant églises de notre district. Dis-lui que le peuple de nos cantons, jadis à demi espagnol et livré à toutes les horreurs du fanatisme, vient de reconnaître ses erreurs et (ce qui est bien plus extraordinaire) nos prêtres castillans, ont ingénument avoué que leur rôle a été jusqu'ici celui de charlatan. Sur cent communes qui composent notre district, 42 ont déjà passé de jolies délibérations, pour nous faire parvenir leur argenterie, qu'elles appellent naïvement les hochets du fanatisme.

Tu ne doutes pas, sans contredit, que tous ces prétendus saints, ne reçoivent sur le champ, une feuille de route pour Bayonne.

Les communes encore en retard, vont imiter ce

(1) P.V., XXXI, 22.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv.

(3) C 291, pl. 921, p. 27.

(4) P.V., XXXI, 22. Mention dans *J. Sablier*, n^o 1121.

(5) Bⁱⁿ, 17 pluv.

(6) C 291, pl. 921, p. 25-26.

bel exemple... oui... j'en jure par le dieu de la Montagne, nous serons bientôt délivrés du joug de tous les préjugés, Vive, Vive à jamais la Sainte Montagne.

Les matières métalliques qui ont été mises à la disposition du ministre de la guerre, abondent dans nos dépôts, il en sortira de bonnes armes et des bons canons pour faire danser la Carmagnole aux marionnettes des histrions de l'Europe esclave. S. et F.»

DUBOURG.

[Etat de l'argenterie des églises remise au distr.: 20 niv. II]

L'ancienne administration rendit compte à la nouvelle d'une argenterie qui est encore au dépôt, laquelle est du poids de 45 marcs 4 onces 6 gros ci 45 m. 4 o. 6 g.

Suit les noms des communes

1. Geaune	9	5	4
2. Hagetmau	35	6	5
3. Hauriet	4	5	3
4. Poudenx	21	1	1
5. Fargues	8	4	3
6. Horsarieu	8	7	4
7. Lahosse	65	7	4
8. Bahus-Soubiran	2	2	6 1/2
9. Mugron, y compris un calice donné par la citoyenne Lalanne de Castel-nau	14	8	4
10. Serres-Gaston	4	6	3
11. Samadet	12	2	4
12. Dumes	2	6	2
13. Arcet et Banos	7	7	7
14. Classun	3	5	5
15. Coudures	14	2	4
16. Ste Colombe	12	3	2
17. St Sever	137	7	
18. Doazit	15	4	5
19. Serreslous	4	7	3 1/2
20. Castelsarrazin	15	2	3
21. Montgaillard, St-Gilles, Bahus	23	4	6
22. Sorbetz	2	1	6
23. Donzacq	8	3	2 1/2
24. St-Loubouer	12	6	2 1/2
25. Bats	2	2	2
26. Latrille	4	5	1
27. Montaut	44	6	5 1/2
28. Vielle	7	4	1 1/2
29. Eyres	20	6	
30. St-Cricq	21	5	2
31. Lacrabe	4	3	1 1/2
32. Cauna	8		6
33. Toulouzette	8	7	1
34. Pomarez	5	2	3
35. Castelnau, canton d'Amou	12	5	7 1/2
36. Bastennes	4	7	3 1/2
37. Gaujac	6		
38. Amou	17	2	2 1/2
39. Aubagnan	2	5	
40. Nassiet	5	5	3
41. Buanes	3	4	2 1/2
42. St Maurice	6		2

681 6 2 1/2

P.c.c. ARTHAUD (secrét.).